



Direction Bâtiments et Logistique

A Moulins, Le 22 octobre 2012

Service Construction et Maintenance

Affaire suivie par JP. JOBERT/DT 204.70.34.41.69

A.D.M.IS SERVICES A l'attention de Mr. MONTSERRAT Domaine de la Métairie Dubraud

33920 - SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE

## Monsieur,

Par courrier reçu le 25 juin 2012, vous avez attiré mon attention sur les qualifications pouvant être exigées lors de la passation de marchés publics en matière de pose et de maintenance d'extincteurs.

Après vérification auprès des services concernés, je vous informe que la sélection des candidatures est effectuée au vu de tout document attestant de la capacité des entreprises à réaliser les prestations.

Ainsi, la qualification APSAD comme l'adhésion à la Charte Admis Services sont considérées comme équivalentes pour attester de la compétence des entreprises.

Je vous prie, Monsieur, de bien vouloir agréer l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL, Pour le Président du Conseil Général, et par délégation, Le Directeur Bâtiments et Logistique,

PASQUIER